



Programme de Développement des Patineurs Saison 2022-2023 Patinage Roussillon

Catégorie Patinage Plus

- Les patineurs dépistés de la saison 2022-2023 de catégorie patinage plus (équipe régionale) ou un patineur sélectionné par l'entraîneur responsable du développement de Patinage Roussillon lors de l'activité de sélection pourra bénéficier :
 - Une heure de glace ajoutée à l'horaire régulier (100\$) et les coûts supplémentaires seront défrayés par le Club (entraîneur/assistantes de programme)
 - Les frais de la compétition " Mes Premiers Jeux/Jeunes Étoiles" seront **remboursés à 50%** par le Club *.
 - D'une veste à l'effigie du développement des patineurs.
 - Lors de la compétition, les frais de l'entraîneur devront être payés par les parents du patineur. Le Club paiera les assistantes de programme.
- Les frais pour les **groupes** de Patinage Plus lors de la compétition "Mes Premiers Jeux/ Jeunes Étoiles " seront défrayés en totalité par le Club.
- Les frais d'inscription d'un séminaire **ou** d'une activité de développement de Patinage Rive-Sud, Patinage Québec ou Patinage Canada seront **remboursés à 50%** par le Club, jusqu'à concurrence de 100\$. * (un remboursement par patineur par saison)
- Une invitation sera acheminée par courrier électronique aux patineurs ayant obtenu le 3e écusson au cours de la saison afin de vivre l'expérience d'une pratique de la catégorie semi-privée en fin de saison.

*La participation à l'événement est requise (preuve à l'appui) pour fin de remboursement.



Programme de Développement des Patineurs Saison 2022-2023 Patinage Roussillon

Catégorie semi-privée

- Les patineurs dépistés de la saison 2022-2023 de catégorie semi-privé (équipe régionale) ou un patineur sélectionné par l'entraîneur responsable du développement de Patinage Roussillon lors de l'activité de sélection pourra bénéficier :
 - Une heure de glace ajoutée à l'horaire régulier (100\$) et les coûts supplémentaires seront défrayés par le Club (entraîneur/assistantes de programme)
 - Les frais de la compétition " Mes Premiers Jeux/Jeunes Étoiles" seront **remboursés à 50%** par le Club *.
 - D'une veste sans manche à l'effigie du développement des patineurs.
 - Lors de la compétition, les frais de l'entraîneur devront être payés par les parents du patineur. Le Club paiera les assistantes de programme.
- Une période d'entraînement hors glace supervisée par l'entraîneur responsable du semi-privé subventionné en partie est à l'horaire le dimanche de 9h00 à 9h30 (selon calendrier).
- Les frais d'inscription à la compétition des " Mes Premiers Jeux /Jeunes Étoiles" seront **remboursés à 50%** par le Club. * Les frais d'entraîneur seront payés par les parents.
- Les frais d'inscription d'un séminaire ou d'une activité de développement de Patinage Rive-Sud, Patinage Québec ou Patinage Canada seront **remboursés à 50%** par le Club, jusqu'à concurrence de 100\$. * (un remboursement par patineur par saison) Note: le patineur devra être membre de Patinage Roussillon depuis un an pour bénéficier du remboursement mentionné ci-dessus.

*La participation à l'événement est requise (preuve à l'appui) pour fin de remboursement.



Programme de Développement des Patineurs Saison 2022-2023 Patinage Roussillon

Catégories STAR et Compétitif

- Les patineurs Star qui participent au programme de développement du jeudi à 17 h au coût de 100\$ sous référence de leurs entraîneurs pourront bénéficier :
 - Des coûts supplémentaires défrayés par le Club (entraîneur/assistantes de programme) pendant l'heure de glace
 - D'une veste sans manche à l'effigie du développement des patineurs.
- Une période d'entraînement dispensé par le gym MOTTO subventionnée en partie par le club est à l'horaire le samedi de 10h15 à 11h00 pour le Star 1 à 4 et le samedi de 12h15 à 13h15 pour le Star 5 et plus (selon le calendrier).
- Un « strocking » subventionné par le club le samedi pour les Star 1 à 4 (8h15 à 8h45) et Star 5 et plus (11h35 à 12h05).
- Des séminaires pourraient être organisés par le Club au cours de la saison
- Les frais d'inscription d'un séminaire **ou** d'une activité de développement de Patinage Rive-Sud, Patinage Québec ou Patinage Canada seront **remboursés à 50%** par le Club, jusqu'à concurrence de 200\$. * (un remboursement par patineur par saison)

*La participation à l'événement est requise (preuve à l'appui) pour fin de remboursement.